HARREVILLE INFOS

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales pour voter et vous pouvez faire votre démarche soit au secrétariat de la Mairie, soit en ligne sur le site « service-public.fr ».

La date limite a été fixée par l'Etat au 7 février 2020.

ASSAINISSEMENT

La commune d'Harréville possède déjà depuis de nombreuses années un réseau d'assainissement dit « unitaire ».

Il consiste à recueillir les eaux usées de vos habitations et les eaux pluviales des toitures et des voies publiques.

Le réseau débouche dans la station d'épuration pour y être traité et ce système fonctionnerait parfaitement si toutes les habitations du village étaient raccordées directement dans les égouts mais malheureusement, ce n'est pas le cas et encore trop de maisons de ne sont pas en conformité.

L'agence de l'eau, qui régit et surveille les assainissements des communes, vient de nous prévenir qu'il était indispensable de contrôler les installations des habitations des villages.

Nous rappelons que l'obligation de raccordement au réseau passant devant une propriété est obligatoire et doit se faire dans les deux ans après la mise en service.

Nous sommes dans l'obligation de prévenir les Harrévillois d'envisager, dans des délais raisonnables, les travaux de mise en conformité des installations d'évacuations des eaux usées de leurs maisons pour que le traitement soit efficace et pour que le contrôle se passe au mieux.

Nous n'avons pas de délais pour les contrôles mais il semble qu'ils approchent à grands pas.

♥TRAVAUX

Notre village a déjà fait l'objet de travaux de voirie, inscrits dans le cadre de la compétence de la Communauté de Communes et financés par elle, sur une grande partie de notre territoire par tranches annuelles.

Par ailleurs, après avoir sorti de l'intérêt communautaire certaines rues du village qui n'auraient pu être réalisées par la CC, le Conseil Municipal a inscrit sur son budget la réfection d'une grande partie des rues et trottoirs du

village. Les demandes de subventions sont en cours.

➡ TARIFS COMMUNAUX 2020

Le Conseil Municipal du 29 novembre 2019 a décidé de ne rien changer aux tarifs communaux.

C'est ainsi que le prix des concessions au cimetière, les locations de la salle des fêtes, le prix de l'eau et la location des compteurs, le coût des affouages, resteront aux tarifs de l'année dernière.

La communauté de communes est titulaire de la compétence Urbanisme et dans ce cadre, a décidé de mettre en œuvre la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui va encadrer l'Urbanisme et les constructions de notre commune.

Il va définir les zones du territoire (constructibles, inconstructibles, vertes, agricoles, de forêt, d'activités, ...) les obligations ou interdictions en matière de construction, et définir les priorités pour un Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Ce document est d'une importance capitale pour le village et vos élus, qui participent depuis de nombreux mois aux réunions de préparation, restent mobilisés pour que les intérêts du village soient en concordance et en compatibilité avec ceux de la Communauté de Communes.

Le Conseil devra, dans les prochaines semaines, donner son avis sur le projet avant que celui-ci soit arrêté par la CC et puisse ainsi être soumis à la population lors d'une enquête publique.

Une fois adopté il s'appliquera à tous les habitants d'Harréville que ce soient les décisions municipales ou les projets particuliers.

Le projet est d'ores et déjà consultable dans sa phase « diagnostic » :

http://anciensite.meuserognon.fr/lediagnostic-du-plui-se-poursuit-2/

MONUMENT

Le monument aux morts de la rue des Marronniers va recevoir un rhabillage de son environnement par la suppression des arbustes l'entourant, qui sont en mauvais état, remplacés par une enceinte plus traditionnelles de poteaux et de chaînes.

BOIS

Pour l'année 2020, les coupes 15-29-30 et 31 seront exploitées en régie à l'automne 2020 et les têtes distribuées aux affouagistes pour la saison 2020/2021.

Le Conseil Municipal fixe les délais d'exploitation au 14 avril 2021 pour l'abattage et au 15 octobre 2021 pour le façonnage et la vidange.

MOTION: le conseil municipal, à l'unanimité, demande que la trésorerie de Bourmont soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'apporter le service et le soutien à la population et aux collectivités.

Le Maire et son équipe